



Association reconnue d'intérêt général

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas.
C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. » Sénèque

Attribution des bourses

Année scolaire 2023-2024

Objet : note à l'attention des élèves candidats à l'attribution de la bourse DHSGE (De la Haute-Saône aux Grandes Écoles).

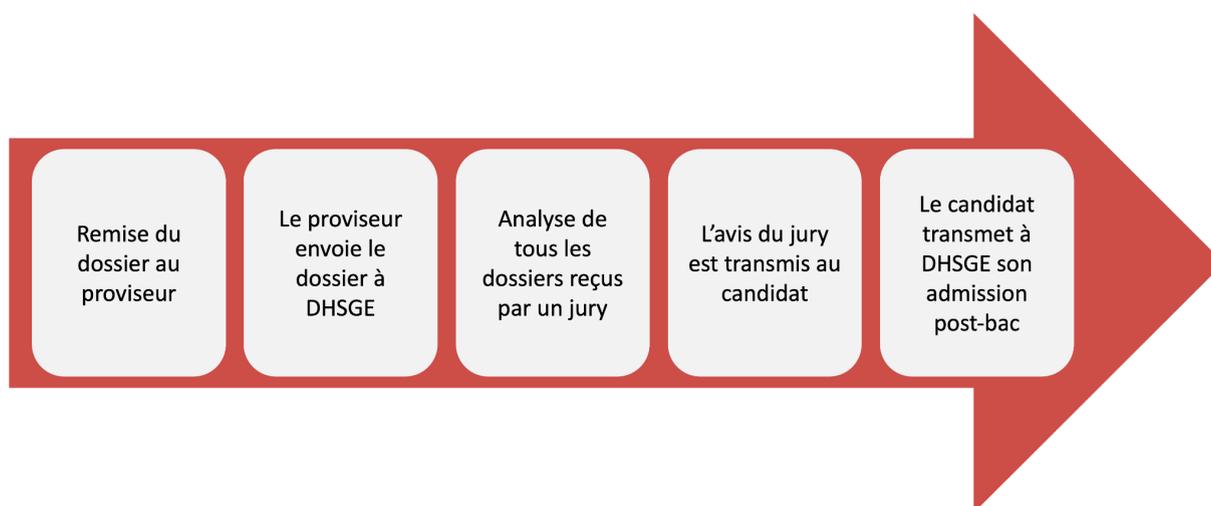
Ce projet de bourses concrétisé par notre association depuis 2022 vise à permettre de « *faire la différence* » en offrant une opportunité de poursuite d'études dans un **parcours d'excellence** non accessible sans un soutien financier extérieur.

Ainsi, le montant de la bourse **est fixé à 6000 euros**.

La bourse sera versée sur une durée de deux ans. Pour chacune des deux années 2000 euros seront versés en septembre et 1000 euros seront versés en janvier.

La bourse est également accompagnée d'un parrainage personnalisé réalisé par l'un des membres de DHSGE ayant un parcours similaire.

Que se passe-t-il après avoir rempli votre dossier de bourse ?



I. Remise du dossier au proviseur

Le dossier transmis au proviseur doit absolument être complet et remis avant la date fixée par le proviseur. Tous vos vœux ParcoursSup doivent être mentionnés dans le dossier.

II. Envoi des dossiers à DHSGE

Tous les dossiers doivent être envoyés à DHSGE par le proviseur avant le 31 janvier 2024. Une fois tous les dossiers reçus et après vérification de ces derniers, ils sont transmis aux membres du jury.

III. Réunion du jury

Le jury se réunit entre le 9 mars 2024 pour analyser ensemble tous les dossiers. La bourse est attribuée en fonction des résultats académiques, des revenus de la famille et de la cohérence du projet de l'élève.

IV. Notification du candidat

DHSGE se charge de prévenir individuellement tous les candidats. Chaque candidat reçoit un mail annonçant s'il est retenu pour l'attribution de la bourse et pour lesquels de ces vœux. Un courrier est également envoyé.

V. Résultats sur ParcoursSup

Les candidats retenus pour l'attribution de la bourse sont chargés de tenir au courant DHSGE de leurs résultats dans ParcoursSup, même si les résultats ne sont pas définitifs, notamment sur les listes d'attente.

VI. Attribution de la bourse

Si le parcours choisi par le candidat correspond à un de ceux pour lesquels le jury s'est positionné en faveur de l'attribution d'une bourse alors le candidat se verra attribuer la bourse DHSGE.

Si vous avez la moindre question concernant le dossier ou le fonctionnement de la bourse, n'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre entière disposition.

Léa GUY-DELECRAY

Trésorière de l'association

06.45.86.67.56

leaguydelecray@orange.fr